Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B079-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B079

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n 21C044 du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 25 mars 2021 portant sur la création d'un fonds de concours,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B079-DE

Vu la délibération n 22C043 du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 17 mars 2022 portant sur la modification de fonds de concours aux villes,

Vu la délibération n°021-2022 du Conseil Municipal de Saint Vaast les Mello en date du 29 mars 2022 approuvant la modification des modalités d'attributions du fonds de concours de l'ACSO,

Vu la décision n°2023-01 du Conseil Municipal de Saint Vaast les Mello en date du 19 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 19 430.91€ à la commune de Saint Vaast les Mello dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
  - les travaux de réfection du chemin de Martincourt : 5 760€ soit 50% du cout total estimé à 11 520€
  - les travaux de signalisation lumineuse carrefour à feux de la rue de la commune de Paris, rue de Crécy et rue A.Privé : 10 600.56€ soit 37.50% du cout total estimé à 28 268.16€,
  - l'achat de deux bancs supplémentaires de sécurisation de la cour de l'école maternelle : 1 230.14€ soit 50% du cout estimé à 2 460.28€,
  - l'achat de 12 chaises pour la salle des associations : 546.24€ soit 50% du cout estimé à 1 092.45€,
  - l'achat d'une table à langer pour la médiathèque : 60.02€ soit 50% du cout estimé à 120.05€,
  - le démontage d'éléments de vidéo protection et suppression de poteau : 1 233.95€ soit 50% du cout total estimé à 2 467.90€.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B080-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B080

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ACSO/VILLE DE CREIL - LOCAL GARE DE CREIL POUR MISE A DISPOSITION DE SANITAIRES POUR LES CHAUFFEURS DE TAXIS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au bureau communautaire,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B080-DE

Considérant la demande formulée par la ville de Creil relative à l'utilisation un local appartenant à l'ACSO sur le parvis de la gare de Creil afin de mettre à la disposition aux chauffeurs de taxis un espace sanitaires,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sur le parvis de la gare à la commune de Creil afin que cette dernière y aménage des sanitaires pour les chauffeurs de taxis ;
- D'autoriser le président à signer la convention d'occupation précaire permettant cette mise à disposition et tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B081-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B081

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DE LA REALISATION D'UNE PASSERELLE EN GARE DE CREIL

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B081-DE

Bureau communautaire du 18 octobre 2023 // 23B081

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au bureau communautaire,

Vu la décision d'attribution du marché en Commission d'Appel d'Offres en date du 18 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la CAO qui a attribué le marché public de maitrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation d'une passerelle en gare de Creil au groupement dont le mandataire est la société EGIS ;
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B082-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice :	20	- POUR :	11
- de Présents :	11	- CONTRE :	0
- de Votants :	11	- ABSTENTION(S) :	0
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B082

AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20CO76 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°21B078 du Bureau communautaire du 10 novembre 2021 attribuant le marché,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B082-DE

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°1 au contrat d'assurance des responsabilités et risques annexes majorant le montant de la prime d'assurance de 55% soit une augmentation de 2 517,23 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B083-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B083

ATTRIBUTION DES LOTS N°1 ET 2 ET DECLARATION D'INFRUCTUOSITE POUR LE LOT N°4 DU MARCHE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2,

Vu le code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B083-DE

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au bureau communautaire en matière de commande publique,

Vu l'attribution en Commission d'Appel d'Offres en date du 18 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'attribuer les lots n°1 et n°2 du marché de maintenance préventive et corrective des installations techniques des systèmes de sécurité incendie à l'entreprise EUROFEU.
- De déclarer infructueux le lot n°4 du marché de maintenance préventive et corrective des installations techniques des systèmes de sécurité incendie, les trois offres remises pour ce lot s'avérant irrégulières.
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B084-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B084

AVENANT N°5 AU MARCHE PUBLIC DE CONCEPTION REALISATION RELATIF A LA REHABILITATION DU COMPLEXE MARIE CURIE ET A LA CONSTRUCTION D'UN DOJO

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20CO76 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B084-DE

Vu la délibération n°21B087 du Bureau communautaire du 8 décembre 2021 attribuant le marché public de conception-réalisation relatif à la réhabilitation du complexe Marie Curie et à la construction d'un dojo à Nogent-sur-Oise,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 18 octobre 2023,

Considérant qu'au cours de l'exécution du marché, des travaux supplémentaires ont été nécessaires,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier la durée globale d'exécution des travaux,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°5 au marché de conception-Réalisation pour la réhabilitation et l'extension du complexe Marie Curie à Nogent-sur-Oise signé avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est SOGEA intégrant les modifications suivantes :

FM	Plus-values	€HT	TVA	€ TTC
28	Mise aux normes cuve incendie suite avis du SDIS	20 981,82	4 196,36	25 178,18
29	Reprise de marquage suite à la commission de sécurité	4 276,41	855,29	5 131,70
30	Traitement des façades côté parking	18 408,70	3 681,74	22 090,44
		43 666,93	**8 733,39**	**52 400,32**

- De modifier la durée globale d'exécution du marché jusqu'au 13 octobre 2023.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAELLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B085-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B085

ATTRIBUTION DU MARCHE MISSION DE SUIVI ET D'ANIMATION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - OPAH

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B085-DE

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au bureau communautaire en matière de commande publique,

Vu la décision d'attribution du marché en Commission d'Appel d'Offres en date du 18 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la CAO du 18 octobre 2023 qui a attribué le marché public relatif à la mission de suivi et d'animation Opération programmée de l'habitat - OPAH à l'entreprise SOLIHA GRAND PARIS ;
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B086-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B086

AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE SIGNALETIQUE INFORMATIVE ET DIRECTIONNELLE ET DE MOBILIER SUR DES PARCOURS DE RANDONNEE AVEC IMPRESSION DES SUPPORTS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20CO76 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire,

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B086-DE

Vu la délibération n°21B087 du Bureau communautaire du 18 mai 2022 attribuant le marché,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°1 au marché « FOURNITURE ET POSE DE SIGNALETIQUE INFORMATIVE ET DIRECTIONNELLE ET DE MOBILIER SUR DES PARCOURS DE RANDONNEE AVEC IMPRESSION DES SUPPORTS » signé avec la société PIC BOIS RHONE ALPES ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- D'autoriser le Président à signer tous les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B087-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B087

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE-ATELIER CARNOY

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22C046 du Conseil communautaire du 17 mars 2022 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, régi par le règlement joint en annexe 1 de ladite délibération,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B087-DE

Vu la délibération n°22C189 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 approuvant la délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour la décision de l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une aide à l'immobilier à la SAS Corentin Carnoy, à hauteur de 9 065,54€ ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B088-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B088

OPAH INTERCOMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION ANAH 2023 - 2024 - 2025

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire,

Vu la délibération n°20C025 du 11 juin 2020 portant sur le lancement de l'OPAH intercommunale,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B088-DE

Vu la convention OPAH intercommunale de l'ACSO 2020-2025 n°060-PRO-028 signée le 29 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à engager annuellement les démarches de demande de subventions auprès de l'ANAH sur les années 2023, 2024 et 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAELLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B089-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B089

COPROPRIETE DE LA COMMANDERIE - AMO - DEMANDE DE SUBVENTION ANAH

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B089-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le principe de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage relative à la passation d'une concession d'aménagement sous maitrise d'ouvrage de l'ACSO ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches afférentes à cette mission, de demande de subventions auprès de l'ANAH;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B090-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B090

SIG - ADHESION A LA CHARTE DE LA BASE ADRESSE LOCALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment son article 169 portant sur le pouvoir du conseil municipal sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B090-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la Charte de la Base Adresse Locale de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin de :
  - Maintenir la commune dans son rôle exclusif de gestionnaire de l'adresse ;
  - Former les communes à l'utilisation d'un outil de gestion de l'adresse (le SIG de l'ACSO : GéoSudOise) ;
  - Informer les communes de l'importance de tenir à jour la Base Adresse Locale selon les modalités prévues par la loi et les aider à mettre en place des processus ou routines ;
  - Promouvoir les bonnes pratiques d'adressage telles que préconisées sur le site national « adresse.data.gouv.fr » ;
  - Faire figurer la charte Base Adresse Locale sur le site GéoSudOise
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B091-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B091

SIG - ACTE D'ENGAGEMENT EN VUE DE LA DELIVRANCE PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT,DU LOGEMENT ET DE LA NATURE (DGALN) DES DONNEES FONCIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B091-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'acte d'engagement en vue de la délivrance par la DGALN des données foncières afin :
  - d'analyser à la parcelle les caractéristiques des propriétaires : copropriétés / monopropriétés, propriétés morales, âge des propriétaires physiques ;
  - d'identifier, quantifier et qualifier les différents gisements d'intervention sur le bâti existant : vacance, âge des propriétaires, potentiel de rénovation énergétique ;
  - de modéliser les dynamiques du marché immobilier en identifiant notamment les caractéristiques des acquéreurs : âge, statut d'occupation ;
  - d'analyser les gisements fonciers liés au bâti ancien et le potentiel de mutation du droit de propriété ;
  - d'identifier l'adresse fiscale des propriétaires recevant l'avis d'imposition.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B092-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 18 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/10/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**11**
- de Présents :	**11**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**11**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, Mme Bérénice TALL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

RAPPORT : 23B092

SIG - ACTE D'ENGAGEMENT EN VUE DE LA DELIVRANCE PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE (DGALN) DES DONNEES DETAILLEES SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231018-23B092-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'acte d'engagement en vue de la délivrance par la DGALN des données détaillées sur les logements vacants afin de :
  - produire des données statistiques sur les logements vacants via le système d'information géographique (localisation, caractéristiques des logements et de leurs propriétaires, évolution),
  - prendre contact avec les propriétaires de logements vacants, dans le cadre d'exploitation statistique (sondage, recueil de données complémentaires...) ou qualitative (ex : entretiens) dans une visée de connaissance sur la vacance et/ou de remobilisation de ces logements,
  - identifier les propriétaires de logements vacants pour leur proposer une remise sur le marché de leur(s) bien(s).
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES,
GAËLLE BONNEFOND

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL